

Point 6.2 de l'ordre du jour : Rapport du Comité d'audit

Objet :

1. Présenter aux membres le rapport du Comité d'audit (CA) du PROE sur les travaux du Comité au cours des 12 derniers mois.

Contexte :

2. Ce rapport sur les activités du CA couvre la période allant du 1er août 2023 au 31 juillet 2024.
3. Ce rapport est conforme à la Politique de gouvernance et à la section 3 de la charte du Comité d'audit précisant les responsabilités du Comité d'audit.
4. Le Comité d'audit est une composante intégrale et indépendante du dispositif de gouvernance du PROE. Il a pour mission d'assurer une surveillance structurée et systématique des questions de gouvernance, de risque et de contrôle interne du secrétariat et de fournir des avis et des conseils indépendants sur l'adéquation et l'efficacité des pratiques du Secrétariat, ainsi que sur les améliorations potentielles à apporter à ces pratiques.

Composition du comité d'audit

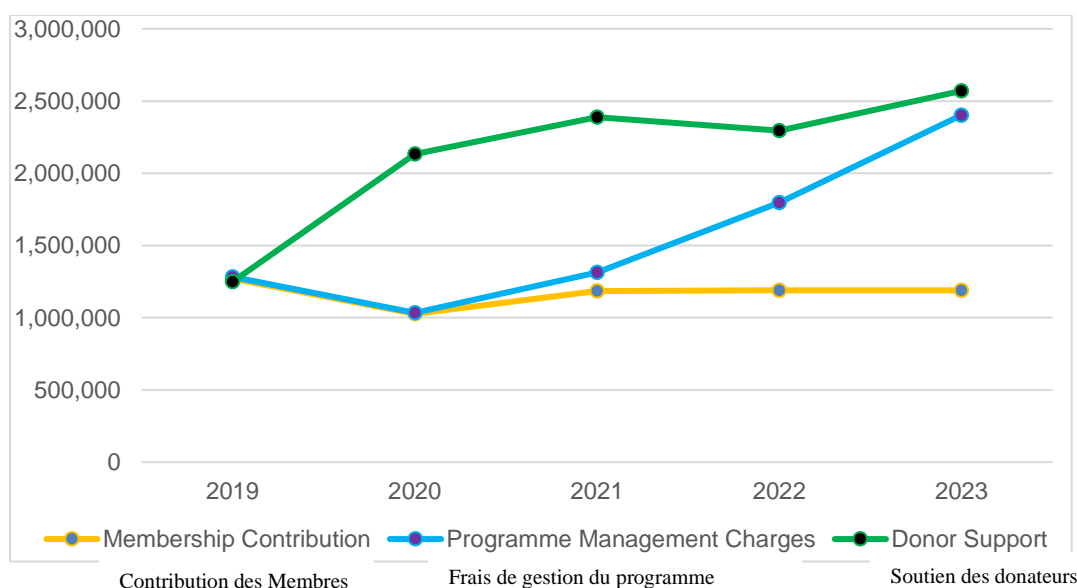
5. Pour la période allant du 1er août 2023 au 31 juillet 2024, le comité d'audit était composé des membres suivants :
 - **Président :**
 - M. Tupuola Oloialii Koki Tuala, associé, Koki Tuala Chartered Accountant (KTCA) (Le mandat spécial a été prolongé par la Troïka pour une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2024 après avoir servi deux mandats de quatre ans depuis 2016).
 - **Membre(s) :**
 - Mme Rosalini Moli, directrice générale adjointe, Ministère des Finances, Samoa (reconduite pour un second mandat en mars 2023).
 - Mme Katherine Berryman, directrice adjointe, Section des finances et des partenariats, Nouvelle-Zélande et Direction générale du climat, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT). (Nommée en mars 2023 et arrivée à terme en mars 2024).
 - Mme Bridgette Cottrill, responsable principale des politiques et du développement, négociations sur le climat dans le Pacifique et les océans en Nouvelle-Zélande, Direction des partenaires et du changement climatique dans le Pacifique, Bureau du Pacifique, DFAT (nommée en avril 2024).

- M. Reece Fitzgibbon, premier secrétaire (commerce et économie), haut-commissariat de Nouvelle-Zélande à Samoa (MFAT) (nommé en mars 2023 et arrivé à terme en mars 2024).
- M. Jonathan Lee, deuxième secrétaire (affaires économiques), haut-commissariat de Nouvelle-Zélande aux Samoa (MFAT) (Nommé en mars 2024).
- M. Taimalie Kele Lui, directeur des ressources humaines, bureau des Tokélaou, Apia (nommé en mars 2019 et jusqu'en juillet 2023).
- Mme Ake Puka-Mauga, secrétaire du conseil et conseillère principale en matière de politiques, bureau du conseil pour le gouvernement permanent des Tokélaou, bureau des Tokélaou, Apia (nommée en juillet 2023).

Résultats financiers

6. Le Comité salue les efforts collectifs et concertés déployés par le Secrétariat dans la gestion de ses finances et l'amélioration de ses résultats. Le Secrétariat a enregistré un excédent net d'1 260 299 USD pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre 26 261 USD pour la même période au 31 décembre 2022. Cette amélioration est à attribuer en premier lieu à l'amélioration de la collecte des recettes, qui se sont accrues de 841 125 USD (soit une hausse de +15 %), passant de 5 750 410 USD en 2022 à 6 591 535 USD en 2023.
7. Nous présentons ci-dessous des informations détaillées sur la principale source de revenus du Secrétariat, en USD, pour les cinq dernières années (2019-2023) :

Année	Contributions des Membres USD	Frais de gestion du programme US (\$)	Aide fournie par les bailleurs USD
2023	1 190 245	2 402 591	2 570 374
2022	1 190 195	1 797 631	2 294 333
2021	1 183 955	1 313 071	2 388 092
2020	1 026 444	1 033 668	2 133 269
2019	1 270 103	1 281 790	1 249 147



Aide fournie par les partenaires et les bailleurs

8. Le Comité reconnaît et apprécie le soutien accru reçu des partenaires et des donateurs, en particulier de l'Australie (DFAT) et de la Nouvelle-Zélande (MFAT), pour les opérations du Secrétariat et le soutien aux entreprises. Le total des autres revenus provenant de fonds de bailleurs pour 2023 s'élevait à 2 570 374 USD, contre 2 294 333 USD pour la même période en 2022, ce qui représente 39 % du total des rentrées enregistrées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
9. Le Comité a noté qu'en mars 2024, le Secrétariat et le MFAT ont formalisé deux nouveaux accords de financement par subvention, d'une valeur totale de 15,19 millions de dollars néo-zélandais sur une période de trois ans. L'objectif principal de ces accords est de renforcer la capacité institutionnelle du Secrétariat, améliorant ainsi la résilience des communautés du Pacifique face au changement climatique et promouvant la santé et la résilience des écosystèmes insulaires et océaniques.
10. La transformation numérique stratégique visant à moderniser les systèmes de gestion de la technologie et de l'information du Secrétariat et ainsi améliorer considérablement l'efficacité opérationnelle dans l'ensemble de l'organisation constitue un élément clé de cette initiative. Cet investissement soutiendra la « phase un » du système intégré de gestion d'entreprise, en se concentrant initialement sur l'amélioration des systèmes de gestion des ressources financières et humaines.
11. En outre, le Comité a noté la signature d'un accord de soutien au fond de base entre le Secrétariat et le Royaume-Uni en juin 2024, garantissant un engagement de financement substantiel de 3 millions de livres sterling pour la période 2024-2025. Cette contribution importante du Royaume-Uni renforcera considérablement la capacité du Secrétariat à soutenir les membres dans leurs initiatives environnementales. Le Comité est reconnaissant de ce soutien solide et se réjouit de l'impact positif qu'il aura sur nos programmes et initiatives.

Hausse des contributions des Membres

12. Le Comité se félicite de la résolution adoptée lors de la 31^e Conférence du PROE visant à mettre en application la hausse de 20 % des cotisations des Membres, initialement proposée lors de la 28^e Conférence du PROE, cette innovation prenant effet en 2024. Il s'agit d'une mesure importante pour assurer la viabilité financière du PROE.
13. Le Comité exprime sa gratitude aux Membres qui ont pris les devants en augmentant leurs contributions de 20 % avant 2024, et qui ont fait preuve de ponctualité dans le paiement de leur cotisation. Le Comité encourage vivement les autres membres à honorer leur engagement et à apporter leur soutien au Secrétariat.

Contributions en souffrance

14. Le Comité est toutefois préoccupé par les cotisations impayées sur une base de trésorerie pour la période se terminant le 31 décembre 2023, qui s'élèvent à 446 859 USD.
15. Le Comité rappelle que le PROE a été créé « *par et pour ses membres* », ce qui rend le soutien et la participation des membres essentiels au maintien de la solidarité régionale. Cette unité envoie un message fort quant à l'engagement indéfectible des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement dans le cadre du développement durable.

16. Il est également de notre obligation légale et de notre responsabilité morale de veiller à ce que le PROE dispose des ressources nécessaires pour remplir les mandats qui lui sont confiés par nos membres. Le succès du PROE dans la réalisation de ses objectifs dépend directement de la participation active et de l'appui de tous ses Membres. Les membres sont encouragés à régler leur cotisation en temps voulu et à faire preuve de solidarité.
17. Dans le même ordre d'idées, le Comité encourage le Secrétariat à établir un *forum de dialogue* « Talanoa » pour des discussions ouvertes et un retour d'information sur les questions relatives aux membres, à créer une page web dédiée au profil des membres et à mener une enquête sur le retour d'information des membres au moins tous les deux ans afin d'évaluer leurs opinions, leurs perspectives et leur satisfaction à l'égard de la prestation de services du Secrétariat. Cela aidera le Secrétariat à refléter les avantages économiques et la valeur apportée aux membres, à comprendre les contraintes, à s'engager efficacement et à affiner l'approche et la prestation de services.
18. Le 6 juin 2024, le Comité a officiellement fait part de ses préoccupations au Secrétariat dans une lettre, abordant la question des arriérés de cotisations. Le Comité a souligné l'impact potentiel à long terme que ces arriérés pourraient avoir sur la stabilité financière du SPREP.

Frais de gestion de projet

19. Les frais de gestion de projet, qui représentent une source de revenus essentielle pour le Secrétariat, se sont fortement améliorés : une hausse de +34 %, soit un gain de 604 960 USD par rapport à l'exercice précédent : 1 797 631 USD en 2022 contre 2 402 591 USD en 2023. Cette amélioration est attribuée aux facteurs suivants :
 - a) amélioration de la mise en œuvre des projets et des taux de résultats, grâce à la réouverture des frontières et la normalisation des opérations en 2023, pour revenir à une situation similaire à celle qui prévalait avant la pandémie.
 - b) Mise en œuvre de nouveaux projets.
 - c) Coordination efficace et étroite collaboration avec les Partenaires et les Membres.

Amélioration de l'état des réserves

20. Le Comité note que l'état des réserves s'est considérablement amélioré, passant de 1 043 972 USD au 31 décembre 2022 à 2 304 271 USD au 31 décembre 2023. Le Secrétariat se trouve dans une situation financière solide, avec des réserves saines, qui lui permettraient de maintenir ses opérations pendant 4 à 5 mois en cas d'imprévu.
21. Toutefois, le Comité invite instamment le Secrétariat à maintenir et à améliorer continuellement cette position de réserve, reconnaissant qu'une réserve solide est cruciale pour :
 - a) La mise en œuvre efficace des opérations en cours et des obligations des membres.
 - b) L'entretien des actifs et des infrastructures pour en assurer la longévité.
 - c) La gestion du bien-être du personnel.
 - d) La réaction aux événements imprévus.
 - e) Le soutien à l'expansion future du siège et des régions, ainsi que la visibilité du Secrétariat.
 - f) Le renforcement de la confiance entre les parties prenantes et susciter l'adhésion de nouveaux donateurs et partisans du SPREP.

Amélioration et maintien de la position de réserve

22. Le Comité encourage le Secrétariat à rester vigilant et à continuer d'améliorer ses recettes. Le Comité :

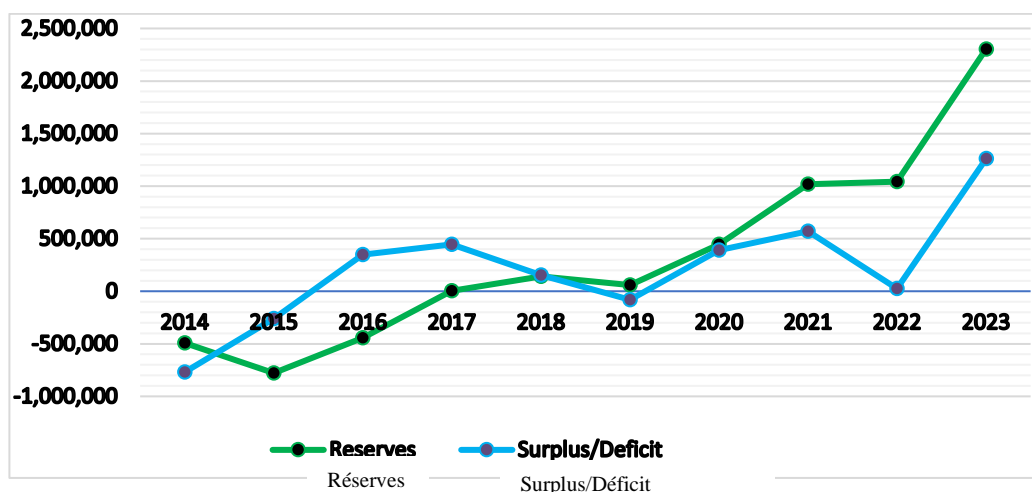
- a) souligne l'importance de renforcer l'engagement des membres et d'encourager les contributions en temps voulu. Nous recommandons de procéder à un examen des cotisations en consultation avec les membres à intervalles réguliers, en notant que le dernier examen a eu lieu en 2017. Cela permettra de s'assurer que les cotisations restent équitables et reflètent les conditions économiques actuelles.
- b) souligne l'importance des relations établies avec les partenaires et donateurs existants tout en identifiant de nouveaux partenaires et donateurs potentiels. Il est essentiel de continuer à les informer régulièrement de l'impact de leurs contributions et de leur engagement actif dans les initiatives stratégiques du Secrétariat. Cette approche favorisera l'engagement et le soutien à long terme de nos parties prenantes.
- c) reconnaît que la capacité du Secrétariat à augmenter ses recettes est « *intrinsèquement liée à son taux de mise en œuvre des projets* ». Il est donc essentiel d'examiner et d'optimiser régulièrement les processus opérationnels afin d'identifier et d'éliminer les inefficacités. La rationalisation du soutien aux programmes permettra d'exécuter les projets en temps voulu et sans heurts, ce qui améliorera la production de recettes.
- d) plaide pour le maintien d'une discipline budgétaire stricte. Il est impératif d'aligner les dépenses sur les priorités stratégiques et de contrôler régulièrement les performances financières par rapport au budget et aux flux de trésorerie. Cette approche disciplinée garantit une allocation efficace des ressources et favorise la réalisation de nos objectifs stratégiques.
- e) conseille d'être vigilant quant aux risques liés à l'inflation mondiale, aux risques de fraude financière, à la concurrence régionale pour l'obtention de fonds et aux récessions potentielles affectant nos principaux partenaires. Ces facteurs pourraient avoir un impact significatif sur les coûts opérationnels du Secrétariat. Des stratégies proactives de gestion des risques doivent être mises en place pour atténuer ces impacts potentiels et assurer la résilience de l'organisation.

État des finances et résultats (2014-2023)

23. Les résultats suivants de la situation financière (réserves) et de la performance financière (excédent/déficit net) pour les 10 dernières années mettent en évidence et confirment les points présentés (au point 20) ci-dessus :

Année	Situation financière réserve USD	Résultats financiers Excédent/(Déficit) net USD
2023	2 304 271	1 260 299
2022	1 043 972	26 261
2021	1 017 711	570 573
2020	447 139	389 376
2019	57 763	(81 977)
2018	139 740	154 273
2017	5 123	445 982
2016	(443 762)	346 898
2015	(778 112)	(261 729)
2014	(492 631)	(769 488)

Situation financière (réserves) et résultats financiers (excédent/déficit) du Secrétariat pour la période 2014-2023



Examen des états financiers et discussion

24. Le Comité a examiné les états financiers vérifiés pour 2023 et les politiques comptables pertinentes avec le Secrétariat et les auditeurs externes, KPMG Fiji. Il a également pris connaissance du rapport rédigé par les commissaires aux comptes sur les états financiers et de leur lettre à l'intention de la direction, et émet des recommandations en vue de l'amélioration des opérations du PROE à l'avenir.
25. Le Comité a relevé qu'il n'y avait pas eu de désaccord entre l'équipe chargée de la mission et la direction, que le Secrétariat n'avait pas imposé de limites à l'étendue de l'audit et que les auditeurs externes n'avaient pas formulé de constatations défavorables.
26. Les concertations annuelles entre le Comité et les auditeurs externes se sont révélées précieuses au cours des sept dernières années, facilitant l'échange de vues, le partage d'informations et la formulation de recommandations positives en vue d'apporter des améliorations, qui ont grandement amélioré la procédure d'audit du PROE.
27. À la suite d'un examen des états financiers et de discussions avec la direction et KPMG, le comité a publié une déclaration le 11 juin 2024 concernant le contrôle interne. Cette déclaration était basée sur les constatations et les résultats des états financiers vérifiés pour 2023.

Révision des progrès à mi-parcours

28. Le Comité a noté que le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec le Groupe de travail pour mettre en œuvre les recommandations hautement prioritaires issues de l'évaluation conjointe de la performance globale du Secrétariat par l'Independent Corporate Review (ICR), ainsi que de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE, réalisé en 2021. Les domaines hautement prioritaires identifiés sont les suivants :
 - a) Intégration de l'égalité des sexes, du handicap et de l'inclusion sociale (GEDSI).
 - b) Instauration de mécanismes solides de soutien au personnel, y compris un mécanisme de recours en cas de litige, la protection des données du personnel et le renforcement de l'indépendance du comité consultatif du personnel.
 - c) Développement des cadres de partenariat stratégique par pays et par territoire, qui était l'une des recommandations les plus élevées proposées et renforcées.

- d) Adoption d'une méthodologie de projet unique et d'une approche solide et normalisée de la gestion, de l'exécution et de l'établissement de rapports sur les projets, ainsi que de l'engagement avec les partenaires de développement.
- e) Établissement et mise en œuvre intégrale du cadre de planification des résultats, de communication des performances et d'apprentissage décrit dans le plan stratégique 2017-2026.

29. Le Comité reconnaît les progrès accomplis et demande instamment au Secrétariat d'allouer les ressources nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des recommandations de l'équipe d'examen et des priorités établies par le groupe de travail de l'ICR et de l'examen à mi-parcours. Le Comité note que le Secrétariat doit faire l'objet d'un prochain examen en 2026, ce qui coïncide avec l'achèvement de l'actuel plan stratégique 2017-2026.

Progrès du cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire

- 30. Le Comité a observé des progrès sur la question du retard important dans l'élaboration du cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire (CTSPF) depuis 2017. Le Comité se réjouit de constater que le CTSPF des Palaos et du Samoa américain a été approuvé avec succès en septembre 2023 et en mai 2024 respectivement, marquant ainsi une étape critique. En outre, les travaux sont activement en cours sur les 19 CTSPF restants, avec une date d'achèvement cible fixée à décembre 2025.
- 31. Le Comité encourage vivement les pays et territoires membres à poursuivre leur soutien et leur collaboration inébranlables dans la finalisation de leurs CTSPF respectifs. Cette collaboration est essentielle pour permettre au Secrétariat de planifier, de concevoir et de fournir un soutien et des interventions sur mesure plus efficaces pour relever les défis environnementaux urgents auxquels sont confrontés nos membres.

Développement et amélioration du système d'information pour la gestion des projets (SIGP)

- 32. Le Comité a déjà signalé que le Secrétariat avait mis au point le Système d'information pour la gestion des projets (SIGP) en 2017 pour améliorer le suivi des projets, leur état d'avancement et l'établissement de tableaux de bord. Ce système a été conçu et développé en interne, financé par le projet MSP de préparation à l'accréditation du FEM, avec l'engagement d'un consultant externe pour un coût de 206 000 USD, ainsi qu'un temps de travail important du personnel interne consacré à son développement.
- 33. Le Comité s'est rapidement inquiété de l'utilisation limitée du SIGP. En réponse, le Secrétariat a entrepris des efforts pour repenser le système, qui ont abouti à la relance du système de gestion de l'information sur les projets (SIGP) en 2022. Toutefois, le Comité reconnaît que le système subit encore des modifications et reste un travail en cours.
- 34. Le Comité est préoccupé par la longue période de sept ans (2017-2024) nécessaire pour résoudre les problèmes initiaux, revitaliser, mettre en œuvre et rendre pleinement opérationnel le système. L'absence d'un système robuste entrave la capacité du Secrétariat à contrôler et à suivre efficacement l'avancement des projets et à produire des tableaux de bord en temps réel pour l'équipe de direction, les hauts responsables et l'évaluation du comité des risques.
- 35. Le Comité a noté qu'une mise à niveau du système a été prévue et incorporée dans le système intégré de gestion de l'entreprise proposé. Dans l'intervalle, un mécanisme manuel d'établissement de rapports sur le suivi des projets a été mis au point. La commission souligne

qu'il est essentiel de donner la priorité à cette mise à niveau pour garantir l'efficacité du suivi des projets et de l'établissement des rapports.

Progrès dans l'examen et l'élaboration des politiques

36. Le Comité reconnaît les progrès significatifs réalisés par le Secrétariat pour répondre aux préoccupations soulevées dans son rapport 2019, en particulier en ce qui concerne l'examen des 63 politiques et procédures identifiées. Le Comité note que le Secrétariat a achevé avec succès l'examen de 12 politiques et qu'il est actuellement engagé dans l'examen complet et l'élaboration de plusieurs politiques essentielles, notamment le cadre de suivi et d'évaluation, la politique d'intégration de l'égalité des sexes, du handicap et de l'inclusion sociale (GEDSI), les procédures de mécanisme de subvention, le manuel de passation des marchés, la politique de travail flexible et à distance, la politique de voyage, la politique de communication et de visibilité, et la politique de règlement des griefs du personnel, en utilisant une combinaison d'expertise interne et de consultants externes.
37. Le Comité reconnaît les progrès accomplis et encourage le Secrétariat à poursuivre sur cette lancée, en veillant à ce que toutes les politiques et procédures soient actualisées, alignées sur les meilleures pratiques et conformes aux objectifs et aux exigences de conformité du Secrétariat, de ses partenaires et de ses donateurs.
38. Dans le même ordre d'idées, le Comité souligne l'importance de la mise en œuvre et du respect des politiques et procédures régissant l'administration du Secrétariat

Renforcement du cadre de gestion des risques du PROE

39. Le Comité reconnaît et félicite le Secrétariat pour les progrès significatifs qu'il a accomplis et pour l'attention accrue qu'il porte à la nécessité impérieuse de cultiver une culture et un cadre de gestion des risques solides et résistants.
40. Encourager le Secrétariat à rester proactif et vigilant dans l'identification et la gestion des risques émergents. Compte tenu de l'évolution rapide du paysage environnemental, politique et financier, il est essentiel que le PROE surveille en permanence les menaces potentielles et ajuste ses stratégies pour atténuer tout impact négatif. Cette approche permettra au Secrétariat de rester résilient et capable de relever les défis à venir.
41. Pour renforcer encore le cadre de gestion des risques du PROE, le Comité recommande les actions suivantes :
 - a) accélérer la nomination d'un responsable des risques. Il est essentiel de pourvoir ce poste critique pour renforcer le cadre de gestion des risques du Secrétariat, en veillant à ce que l'organisation soit bien équipée pour identifier, évaluer et atténuer les risques de manière efficace.
 - b) organiser des réunions périodiques et des évaluations approfondies du plan de gestion des risques afin de s'assurer de sa pertinence, de son exhaustivité et de son adéquation avec l'évolution des besoins de l'organisation.
 - c) favoriser une culture de sensibilisation aux risques qui encourage la prise de risques prudente, la responsabilité et la transparence à tous les niveaux de l'organisation.
 - d) adopter une approche proactive et systématique de l'identification, de l'évaluation et de l'atténuation des risques, en veillant à ce que les risques soient gérés efficacement avant qu'ils ne s'aggravent.

- e) intégrer de manière transparente les considérations de risque dans les processus de prise de décision à tous les niveaux de l'organisation afin d'améliorer la planification stratégique et l'efficacité opérationnelle.

Sensibilisation aux risques de fraude et prévention

- 42. Le Comité apprécie la confiance continue témoignée par les bailleurs à l'égard des mécanismes de gouvernance du Secrétariat et salue l'aide continue qu'ils apportent à la consolidation de ces mécanismes, et atteste de la nécessité de protéger les fonds contre les activités frauduleuses. Au cours de la période couverte par le présent rapport, aucune plainte pour fraude n'a été enregistrée ou reçue par l'intermédiaire de notre canal spécialisé de signalement des fraudes et de dénonciation des abus.
- 43. Pour atténuer le risque de fraude, le comité a noté que des séances de sensibilisation à la fraude étaient organisées, encourageant le personnel à prendre les mesures nécessaires pour prévenir la fraude et à comprendre les mécanismes de signalement en place. Ces sessions ont également mis en évidence les garanties disponibles pour protéger les dénonciateurs.
- 44. En outre, le Comité a noté que la révision du Manuel de prévention de la fraude et de protection des dénonciateurs est dans sa phase finale et devrait être approuvée d'ici le quatrième trimestre de 2024. Le Comité a reconnu qu'une approche consultative avait été adoptée, les principales parties prenantes ayant été invitées à faire part de leurs commentaires.

Santé et sécurité au travail

- 45. Le Comité souligne l'importance de pratiques rigoureuses en matière de santé et de sécurité au travail (SST) sur le lieu de travail. Il s'agit d'un aspect essentiel du cadre opérationnel du PROE, qui garantit le bien-être des employés, des contractants, des participants et des visiteurs dans les locaux du Secrétariat.
- 46. Des mesures efficaces en matière de SST sont essentielles pour promouvoir un environnement de travail sûr et sain, atténuer les risques et garantir la conformité avec les lois et réglementations du travail du pays d'accueil, en particulier lorsque le Secrétariat s'étend à l'échelle régionale.
- 47. L'amélioration continue des politiques, des procédures, des protocoles de sécurité et de la conformité en matière de SST est essentielle pour préserver le bien-être du personnel, des invités et des participants aux événements organisés par le Secrétariat. Le Comité recommande de donner la priorité aux initiatives en matière de SST et de veiller à ce que des ressources adéquates soient allouées pour soutenir ces efforts.

Incident de cybersécurité et réaction

- 48. En décembre 2023, le Secrétariat a été la cible d'une cyberattaque affectant l'un de ses projets. Le Comité a pris note du soutien reçu du partenaire donateur et des mesures proactives prises par les autorités compétentes, qui ont réussi à récupérer 1 450 067 dollars australiens sur les 1 500 000 dollars australiens escroqués. Cependant, 49 933 dollars australiens des fonds sont probablement irrécupérables. Le Secrétariat est pleinement engagé et soutient l'enquête en cours menée par le partenaire donateur et les autorités compétentes sur cette affaire.

Importance de la cybersécurité

- 49. Le Comité reconnaît que la cybersécurité est un risque omniprésent et qu'il est particulièrement difficile de répondre aux cybermenaces en raison de la nature dynamique de l'environnement.

Par conséquent, le Comité invite instamment le Secrétariat à mettre en œuvre les mesures de protection nécessaires pour garantir la cybersécurité et maintenir la confiance des donateurs dans la gestion des transactions. Les actions recommandées sont les suivantes :

- a) Examiner, tester et gérer de manière proactive le plan de gestion des risques liés à la cybersécurité.
- b) Renforcer la politique de cybersécurité et l'infrastructure informatique.
- c) à renforcer la sensibilisation de son personnel et la formation aux risques cybernétiques ;
- d) Collaborer avec d'autres organisations CORP afin de mettre en place un réseau et un forum pour le partage des connaissances et le renforcement des capacités en matière de cybersécurité.
- e) Donner la priorité à la cybersécurité dans le cadre de la gestion des risques de l'entreprise (ERM).
- f) Faire appel à des experts en cybersécurité à intervalles réguliers pour effectuer des tests de pénétration et de vulnérabilité, afin d'évaluer et d'améliorer les contrôles existants et les capacités des systèmes.

Élaboration d'un mécanisme de règlement des griefs, de politiques et de procédures de lutte contre le blanchiment d'argent (AML) et le financement du terrorisme (CFT).

50. Le Comité reconnaît que le Secrétariat a prévu l'élaboration de la politique et des procédures relatives au mécanisme de règlement des griefs du projet au premier trimestre 2025 dans le cadre de son projet de préparation au Fonds vert pour le climat (PROE FVC Readiness), conformément à l'accord-cadre du Fonds vert pour le climat (FVC) signé en 2016.
51. Le Comité demande instamment au Secrétariat de donner la priorité et d'accélérer la formulation de la politique et des procédures de gestion des griefs du projet. Cela est essentiel pour maintenir des normes élevées de gouvernance du projet, favoriser la confiance des parties prenantes et assurer une gestion efficace et transparente des griefs. Il est tout aussi important que la politique soit communiquée efficacement à toutes les parties prenantes concernées, afin d'assurer une large visibilité et une bonne compréhension.
52. En outre, le Comité note que l'accord-cadre du FVC de 2016 exige l'élaboration de politiques et de procédures en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (AML) et le financement du terrorisme (CFT). Bien que le Secrétariat se réfère actuellement à la législation nationale de Samoa, le Comité recommande vivement au Secrétariat d'élaborer ses propres politiques et procédures complètes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ce développement devrait inclure une formation de renforcement des capacités pour le personnel et l'établissement de liens avec les agences chargées de l'application de la loi dans les gouvernements hôtes afin de garantir une mise en œuvre et une conformité solides.
53. Il est essentiel de s'attaquer rapidement à ces domaines critiques pour renforcer le cadre de gouvernance du PROE et améliorer ses capacités de gestion des risques. En outre, cela permettra de mettre en place un solide mécanisme de recours pour toutes les parties prenantes et de se prémunir contre les nouvelles formes de criminalité financière, qui représentent des risques importants tant pour la région que pour le Secrétariat.

Projet PacWaste - Résultats de l'audit de l'UE

54. Le Comité a noté que le Secrétariat s'est vu attribuer le projet de l'UE FED/2013/319-309 Gestion des déchets dangereux du Pacifique, également connu sous le nom de PacWaste EDF 10, avec un budget de 7,85 millions d'euros et qui a été mis en œuvre du 17 mai 2013 au 31 mars 2018. Deux ans après l'achèvement du projet, la Commission européenne (UE) a confié en février 2020 au cabinet belge EY Auditors le soin d'entreprendre l'exercice de vérification des dépenses pour le projet. L'apparition du COVID au début de l'année 2020 a entraîné des retards importants dans la mission d'audit, qui s'est finalement poursuivie et achevée en 2022.
55. Le Comité a également noté que les conclusions préliminaires de l'audit ont identifié des dépenses inéligibles d'un montant de 4,162 millions d'euros. Cependant, après que le Secrétariat ait fourni les informations justificatives demandées, ce chiffre a été considérablement réduit à 8 569,55 €. Le Secrétariat s'est penché sur cette question et a assuré la commission que les contrôles nécessaires ont été renforcés.

Reconnaissance des réalisations en matière d'accréditation du FVC et du FA et des opportunités de projets stratégiques

56. Le Comité reconnaît que le Secrétariat a mené à bien un processus d'évaluation rigoureux pour obtenir sa première réaccréditation auprès du Fonds vert pour le climat (FVC), ce qui lui a permis d'obtenir une deuxième accréditation de cinq ans, de 2023 à 2028. Parallèlement, le Secrétariat fait l'objet d'un deuxième processus de réaccréditation auprès du Fonds d'adaptation (FA) en 2024. Le Secrétariat est accrédité auprès du FA depuis 2014 et du FVC depuis 2015. Ces accréditations ont joué un rôle essentiel dans l'établissement du Secrétariat en tant qu'acteur clé du financement climatique dans la région du Pacifique.
57. Le Comité a également noté que le Secrétariat gère actuellement des projets importants dans le cadre de ces accréditations : le projet VANKIRAP, d'une valeur de 18 millions de dollars, dans le cadre de son accréditation initiale auprès du FVC, et le projet Renforcer la résilience climatique des communautés insulaires vulnérables des États fédérés de Micronésie - EFM (Enhancing the Climate Resilience of Vulnerable Island Communities in FSM), d'une valeur de 9 millions de dollars, dans le cadre du Fonds d'adaptation.
58. Le Comité souligne l'importance de tirer pleinement parti de ces accréditations pour élargir le portefeuille de projets du Secrétariat, obtenir des financements supplémentaires et renforcer sa capacité à relever les défis environnementaux urgents auxquels sont confrontés ses membres.

Renforcer la fonction d'audit interne

59. Le Comité félicite le Secrétariat et l'auditeur interne d'avoir coordonné un processus transparent et inclusif dans l'engagement d'un consultant indépendant pour examiner la fonction d'audit interne. Le Comité reconnaît qu'il s'agit de la première fois qu'un tel examen est réalisé, ce qui constitue une étape cruciale vers le renforcement des opérations d'audit interne, en particulier à la lumière de l'expansion du Secrétariat et des exigences croissantes de la fonction. L'examen, lancé en juillet 2024, constitue une étape importante et devrait déboucher sur un rapport complet assorti de recommandations d'amélioration d'ici à la fin du mois d'août 2024.
60. En outre, le comité reconnaît qu'il est essentiel de remédier aux limitations des ressources humaines, de développer les capacités et d'apporter un soutien budgétaire pour s'aligner sur

les normes des meilleures pratiques internationales telles qu'elles sont définies par l'Institut mondial des auditeurs internes. Le comité souligne que la prise en compte de ces aspects permettra d'améliorer considérablement la couverture de l'audit, de renforcer l'engagement des donateurs et des partenaires et de favoriser une solide culture de la responsabilité, de la bonne gouvernance et de la transparence au sein de l'organisation.

Intégration et développement du personnel

61. Le comité a reconnu les efforts concertés du Secrétariat pour améliorer l'intégration du personnel en décentralisant le processus de recrutement vers les différents programmes et départements. Toutefois, le Comité a noté que le recrutement en temps voulu reste un défi, probablement en raison de la compétitivité du marché et des contraintes procédurales internes.
62. Le Comité a noté que le Secrétariat donne la priorité au système de recrutement des ressources humaines dans le cadre de son système intégré de gestion de l'entreprise. Cette initiative vise à rationaliser et à automatiser divers aspects du processus de recrutement, la mise en œuvre opérationnelle complète étant prévue pour 2025.
63. En outre, le Comité encourage le Secrétariat à s'engager dans une planification régulière des effectifs afin d'anticiper les besoins en personnel et de commencer les activités de recrutement à un stade précoce. D'autre part, le Secrétariat devrait tirer parti des initiatives d'harmonisation des cultures, partager les connaissances et les expériences, explorer les possibilités de détachement avec les partenaires membres et envisager de faire appel à des agences réputées pour accélérer le processus de recrutement.
64. Le Comité invite instamment le Secrétariat à tirer parti des progrès technologiques en investissant dans le développement de plateformes d'apprentissage en ligne pour son programme d'intégration. Cet investissement facilitera une intégration rapide et efficace, permettant aux nouveaux employés de s'intégrer rapidement dans l'organisation et d'acquérir une compréhension approfondie du rôle du Secrétariat, de ses politiques clés et de ses garanties dès leur arrivée.
65. Le Comité souligne également l'importance d'une solide stratégie d'apprentissage et de développement du personnel. Il s'agit notamment d'investir dans des initiatives de mentorat et d'amélioration des compétences qui s'inscrivent dans le cadre de la mission, de la vision et des objectifs stratégiques du Secrétariat.

Concertation permanente avec la direction

66. Le Comité d'audit demeure attaché au maintien de normes élevées en matière de gouvernance et de responsabilité. Nous apprécions la coopération de toutes les parties prenantes dans ces efforts et nous félicitons la direction et le personnel pour leur engagement et leur dévouement à obtenir les meilleurs résultats financiers et les meilleurs résultats pour le PROE à ce jour.
67. Le Comité préconise vivement la poursuite de la pratique consistant à mener des concertations régulières avec la direction tout au long de l'année. Ces concertations ont démontré leur utilité et leur valeur, car elles contribuent à renforcer le dialogue, à favoriser une prise de décisions éclairée et à accélérer la mise en œuvre de solutions pratiques aux difficultés auxquels le Secrétariat est confronté.

Recommandations :

68. Le Conseil exécutif est invité lors de sa réunion à :

- a) **Prendre note et approuver** le rapport du Comité d'audit pour la période allant du 1er août 2023 au 31 juillet 2024 ;
 - b) **Reconnaître** l'amélioration significative de la position de réserve, qui passera de 1 043 972 USD en 2022 à 2 304 271 USD en 2023 ;
 - c) **Apprécier le** soutien accru des partenaires et des donateurs ;
 - d) **Insister sur** l'importance d'un règlement en temps voulu des contributions des membres afin de préserver la solidarité régionale et de veiller à ce que le PROE dispose des ressources nécessaires à l'accomplissement de ses mandats ;
 - e) **Encourager la** création d'une page web consacrée au profil des membres et la réalisation, au moins tous les deux ans, d'une enquête sur la satisfaction des membres afin d'évaluer leurs opinions ;
 - f) **Demander instamment au** Secrétariat d'établir des priorités et d'affecter des ressources pour mettre pleinement en œuvre les recommandations de l'ICR et de l'examen à mi-parcours et garantir la préparation de l'examen de 2026 ;
 - g) **Noter** les progrès réalisés dans l'approbation des cadres de partenariat stratégique par pays et par territoire (CTSPF) pour les Palaos et les Samoa américaines et encourager la poursuite de la collaboration entre les membres afin de finaliser les CTSPF restants d'ici décembre 2025 ;
 - h) **Donner la priorité** et accélérer la mise à niveau et l'opérationnalisation complète du système d'information pour la gestion des projets (SIGP) afin de garantir l'efficacité des capacités de contrôle, de suivi et d'établissement de rapports sur les projets ;
 - i) **Reconnaître** les progrès accomplis dans la révision des principales politiques et procédures et encourager la poursuite des efforts pour faire en sorte que toutes les politiques soient à jour et soutiennent les objectifs du PROE ;
 - j) **Demander instamment** que le poste vacant de responsable des risques soit rapidement pourvu afin de renforcer le cadre de gestion des risques ;
 - k) **Demander instamment** l'instauration de mesures de cybersécurité proactives, y compris l'examen et le test réguliers du plan de cybersécurité, la formation du personnel et la collaboration avec d'autres organisations CORP pour le partage des connaissances ;
 - l) **Demander instamment** l'accélération de l'élaboration et de la diffusion des politiques relatives au mécanisme de règlement des griefs (GRM), à la lutte contre le blanchiment d'argent (AML) et à la lutte contre le financement du terrorisme (CFT), afin de renforcer la gouvernance et la gestion des risques ;
 - m) **Encourager** le Secrétariat à tirer parti de son statut d'accréditation auprès du FVC et du FA pour explorer de nouvelles opportunités de projets stratégiques ;
 - n) **Demander instamment** au Secrétariat de remédier aux contraintes en matière de ressources humaines et d'améliorer le soutien au renforcement des capacités de l'unité d'audit interne ;
 - o) **Encourager** l'investissement dans des plateformes d'apprentissage en ligne et des stratégies de développement afin d'améliorer l'accueil, l'intégration et le développement professionnel du personnel ; et
 - p) **Exprimer** sa gratitude pour la coopération et le soutien reçus de la part du directeur général, de l'équipe de direction et du personnel du PROE au cours des 12 derniers mois.
-